

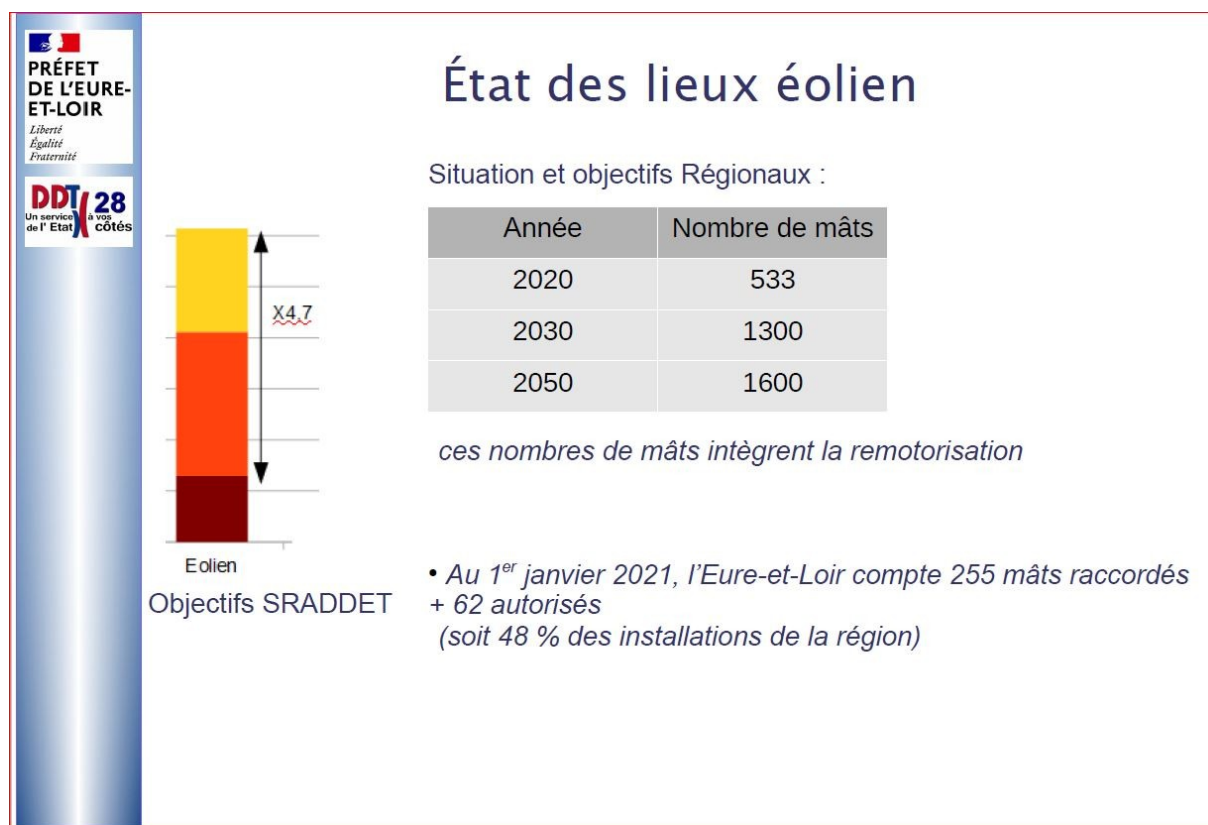
Méréglise Eure et Loir

Le 21/02/2022

Bonjour Mr le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre des annonces d'Emmanuel Macron à Belfort il a été annoncé le doublement de la puissance éolienne installée en France d'ici à 2050. Actuellement cette puissance est de 18,5 gw pour 8000 éoliennes soit une puissance moyenne de 2.3 gw par machine. Ce projet a une puissance annoncée par machine de 4.8 mgw. En effet les machines de nouvelle génération sont beaucoup plus puissantes et le seront davantage dans les prochaines années. Si l'on considère modestement une puissance de 4 gw par aérogénérateur nous arriverions au nombre de 4625 venant s'ajouter aux 8000 existantes. Le repowering permettrait également de diminuer cette quantité par le remplacement des premières générations dont la puissance est parfois inférieure à 1 gw. En bref 4625 éoliennes sur 28 ans c'est..... 165 éoliennes par an...

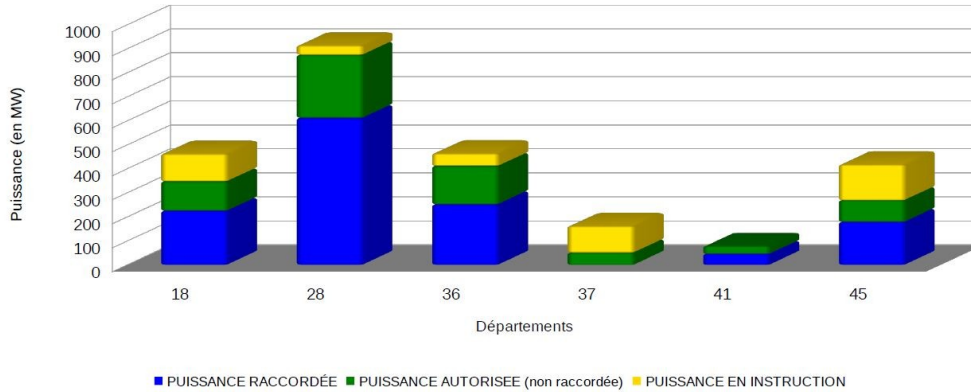
L'objectif de la région centre Val de Loire est de 1600 mâts d'ici à 2050, soit 266 mâts en moyenne sur chaque département. L'Eure et Loir en compte 255 construits et 62 autorisés. Ces 255 mâts représentent 48 % de la production éolienne de la région CVL... Notre département a donc atteint bien avant terme son objectif, il est donc temps de parler d'égalité des territoires....



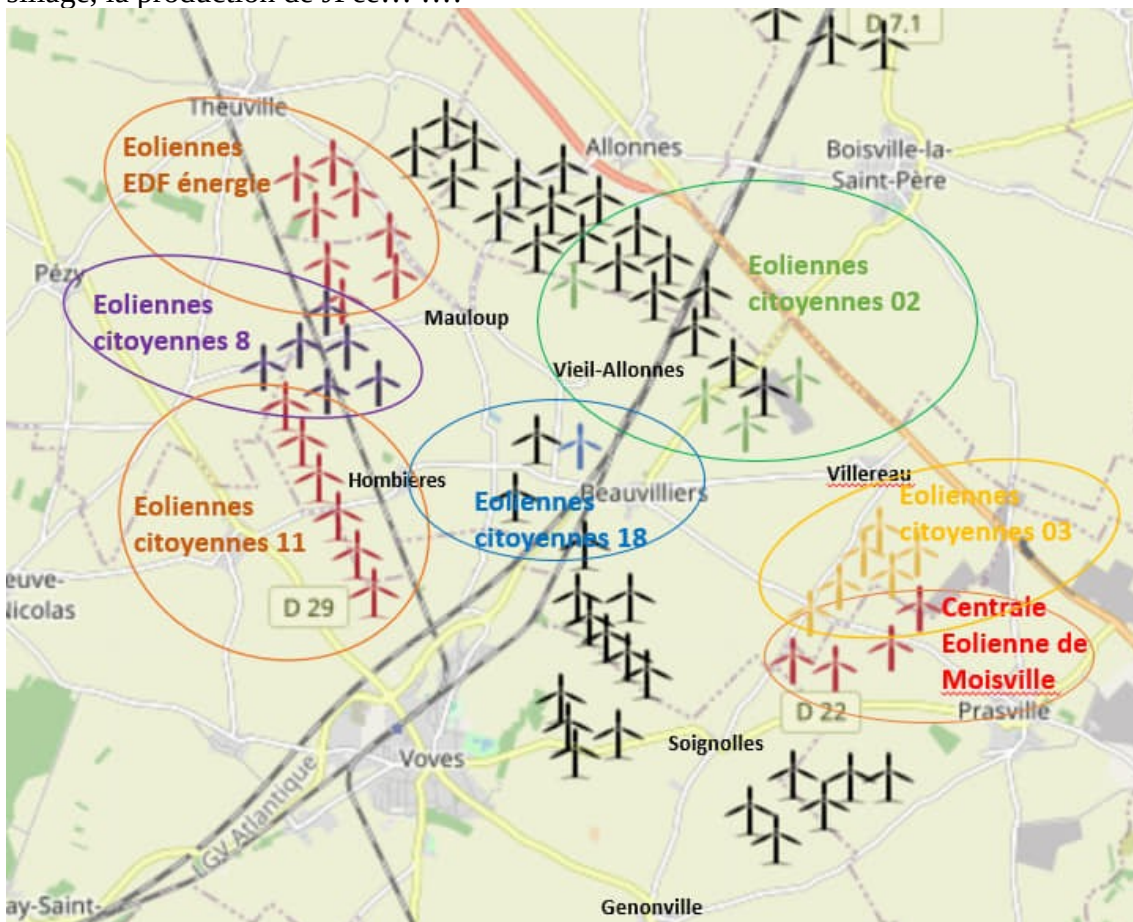
Quelle contribution des départements ?

Répartition des puissances par département au 31/12/2020

(source DREAL CVL / DEAC)



Il y a actuellement une quarantaine d'éoliennes dans un rayon de 4 km autour du Viel-Allonnes . La multiplicité des projets en devient une aberration, surtout lorsque l'on sait que JPee pourrait percevoir des indemnités d'EDF renouvelables car le projet de ce dernier perturberait, par effets de sillage, la production de JPee... !!!!



Le comble est atteint lorsqu'il est évoqué un projet citoyen en effet, « L'étude d'Énergie et Vérité démontre qu'une centrale de production électrique éolienne de six mâts peut rapporter dans la durée au promoteur (développeur et exploitant) une rentabilité atteignant jusqu'à 60 millions nets d'impôts pour un capital nul (raison pour laquelle bon nombre de société

d'exploitation n'ont qu'un capital social nominal symbolique de 1€, 100 €, ou 1000 €). A titre de comparaison, le compte de livret A moyen en France étant de 4 500 € et le taux de rémunération de 0,75 %* (soit un rendement négatif de 1,05 % comparé à une inflation de 1,8 % en 2018), le profit espéré par un promoteur pour une centrale éolienne représente la rémunération de près de 1, 8 millions épargnants.

On y découvre aussi que la technique du financement participatif, outre le fait qu'elle prive les candidats désinformés de leur droit à ester en justice contre le promoteur, est un moyen d'enrichissement complémentaire du promoteur : une prime de 3 € du MW/h lui est dorénavant allouée s'il peut se prévaloir du recours à cette technique. Un emprunt participatif minime de quelques dizaines de milliers d'euros et d'un coût négligeable lui permet, sur la durée du projet, de dégager une rentabilité complémentaire pouvant dépasser 800 000 € pour six éoliennes .(Arnaud Casalis) »

(* donnée antérieure au 1/02 /22, taux de livret A réévalué à 1%)

Je suis assez surpris de l'obligeance de Mr BAYARRI maire de Beauvilliers envers JPee, qui a répondu favorablement à une enquête publique sur un projet éolien situé à l'ouest du département sans même avoir ouvert une page du dossier :

Observation n°121

Déposée le 23 Décembre 2019 à 16:37

Par BAYARRI JEAN-CLAUDE

rue de paris

28150 BEAUVILLIERS

Critère(s) supplémentaire(s) : sur une commune au-delà d'un rayon de 6 km autour du projet d'implantation

Observation:

Le dossier du parc éolien d'Emanville situé sur les communes de Beauvilliers et d'Allonnes a été très bien mené depuis la phase de

concertation avec les élus jusqu'aux autorisations d'urbanisme dans un climat de confiance et d'écoute.

Le parc éolien est bien orienté.

Très bon contact avec l'ensemble du personnel de JPee.

Egalement surpris par cette vidéo où Mr BAYARRI fait de nouveau la promotion de JPee en promettant à ses administrés des fleurs et une réfection du réseau d'eau contre un saccage de leur environnement, et Claude Gallet baisse les taxes sur le foncier bâtipour compenser la forte augmentation des taxes liées au développement des ENR ?

<https://youtu.be/OglKzErnyhE>

Une autre vidéo où Mr BAYARRI filmé seul faisant uniquement l'éloge de JPee a apparemment été supprimée de Youtube... ???

Mr le Commissaire Enquêteur pourra demander cette vidéo auprès du promoteur...

Selon France Energie Eolienne 65 % des terres agricoles reçoivent des éoliennes .La Beauce 1^{ère} région céréalière a vocation à nourrir, non à se transformer en zone industrielle éolienne. Car c'est 1280 ha de terres agricoles qui sont actuellement occupées, en 2024 la France risque de perdre son indépendance alimentaire....

La communauté de commune Cœur de Beauce saturée par 200 éoliennes devrait s'orienter vers la géothermie ce secteur est riche en possibilités ou développer le PV sur les bâtiments agricoles, industriels, et ombrières, cela permettra de réconcilier les habitants avec leurs élus et les propriétaires fonciers...

L'ABF ne s'est pas trompé en évoquant cette saturation,

Vous aurez compris Mr le Commissaire Enquêteur mon opposition à ce projet.

Bien cordialement .

E....